



N° UPRONA/.01/02./CAB/2018

**MEMORANDUM DU PARTI UPRONA DE L'OPPOSITION SUR LE
REFERENDUM CONSTITUTIONNEL EN COURS D'ORGANISATION AU
BURUNDI**

Depuis l'annonce du référendum constitutionnel, le Burundi est placé en état d'exception qui ne dit pas son nom. Pourquoi et que faire?

Introduction

Lors d'une table ronde sur le Burundi, organisée au Parlement européen, en date du 9 novembre 2017, j'ai donné une communication intitulée: « *M. Nkurunziza continue à défier tout le monde: jusqu'où ira-t-il? Que faire pour arrêter cette descente aux enfers du Burundi?* ».

Cette question se pose avec plus d'acuité aujourd'hui, depuis l'annonce officielle du début des opérations d'enrôlement pour le référendum visant à amender l'actuelle constitution, qui a vu le fonctionnement normal de toute la société burundaise complètement bouleversé et suspendu à ce scrutin, porteur de tous les dangers.

En effet, au-delà de la démarche empruntée pour cette révision, qui est, on ne peut plus irrégulière, les multiples violations des droits élémentaires humains et les tracasseries dont sont victimes ceux qui sont soupçonnés à tort ou à raison de ne pas soutenir ledit projet, font craindre le pire, si rien n'est entrepris à court terme, pour arrêter cette mascarade électorale de trop.

L'on est également endroit de se demander, pourquoi toute cette fièvre, pour ne pas parler d'un véritable calvaire généré par ce référendum? Tout le monde sait que le « oui » va l'emporter massivement, au vu des mesures et des actions les unes plus violentes que les autres, dirigées contre les tenants du « non », sans oublier la position de la Commission Electorale Indépendante(CENI), qui est tout, tout alors, sauf indépendante. Qu'est-ce qui se cache derrière toutes ces intimidations, tracasseries et violences qui touchent tout le pays?

I. Une démarche de révision faite en violation de l'Accord d'Arusha et de Constitution elle-même

1. Outre que M. Nkurunziza est un président tout aussi illégal qu'illégitime, qui s'est investi par force et dans le sang, en violation flagrante de l'Accord d'Arusha et de la Constitution, qui n'est donc pas autorisé à amender la Constitution, l'article 299 de ladite Constitution le lui interdit formellement. En effet, celui-ci stipule qu' « *aucune procédure de révision ne peut être retenue si elle porte atteinte à l'unité nationale, à la cohésion sociale du peuple burundais, à la laïcité de l'Etat, à la réconciliation, à la démocratie,* ». Or, le Burundi vit une profonde crise multidimensionnelle, depuis ce putsch institutionnel, en avril 2015, qui a profondément sapé la cohésion sociale et détruit le socle de la démocratie et de la réconciliation qu'était l'Accord d'Arusha. Le bilan macabre est connu de tous.

2. Plus grave encore, dans ledit projet, l'Accord d'Arusha, qui était jusqu'ici supra constitutionnel est relégué aux oubliettes. Une des preuves, qui est suffisamment éloquente, l'alinéa « *Vu l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi* » qui constituait le « chapeau » de l'actuelle constitution a été supprimé.
3. Il en est de même de certains principes constitutionnels et légaux qui découlaient de l'esprit et de la lettre de l'Accord d'Arusha, qui figuraient dans le préambule, et qui étaient coulés dans des articles, mais qui ont été gommés. Il s'agit notamment des principes suivants:
 - *L'établissement et l'implantation d'un système de gouvernance démocratique;*
 - *L'inclusion des partis politiques minoritaires dans le système général de bonne gouvernance;*
 - *La protection et l'inclusion des groupes ethniques et religieux minoritaires dans le système général de bonne gouvernance;*
 - *La restructuration du système national de sécurité et de justice afin de garantir la sécurité de tous les Burundais, y compris les minorités ethniques.*
4. Par ailleurs, M. Nkurunziza aurait dû faire passer ce projet d'amendement au Sénat, conformément à l'article 187, alinéa 1) qui stipule que *le Sénat doit « approuver les amendements à la Constitution, les lois organiques, y compris les lois régissant le processus électoral ».*
5. Sans devoir entrer dans le contenu de cette nouvelle Constitution, il y a lieu d'affirmer que M. Nkurunziza vient de franchir la ligne rouge et de déclarer la guerre au peuple burundais. En effet, l'abrogation de l'actuelle Constitution va enterrer définitivement l'Accord d'Arusha, casser de ce fait le socle de la paix et de la réconciliation au Burundi, lui permettre de briguer des mandats à l'infini et donner un coup d'arrêt définitif au processus de négociations inclusives qui battait déjà de l'aile.

II. Des exactions de toutes sortes, consécutives au référendum constitutionnel

6. Depuis le lancement officiel de la campagne référendaire par M. Nkurunziza, le 12 décembre 2017, en commune Bugenda, hautement symbolique pour l'hécatombe de 1996, le Burundi vit au rythme d'un pays en état d'exception. Toutes les lois sont violées, toutes les exactions sont permises pour traquer, menacer, arrêter et tuer les tenants réels ou supposés du « non », lors de ce référendum projeté pour mai. Rien d'étonnant, quand on se souvient que le ton a été donné par M. Nkurunziza lui-même à Bugendana, lors du lancement du référendum, et bien avant, lors de la journée du combattant en province Cibitoke.
7. La population a d'abord été appelée à contribuer de force au financement de ce référendum et pour les élections de 2020. Cette imposition touche toutes les catégories de la population: fonctionnaires étatiques et privés, militaires en mission

étrangère ou pas, commerçants, chômeurs, paysans et les jeunes âgés de 18 ans. Plus insidieux encore, certains fonctionnaires sont imposés plusieurs fois: des retenues à la source, sur salaire, des contributions demandées comme chef de ménage et d'autres paiements pour femmes et aussi pour les enfants âgés de 16 ans et plus.

8. Cette imposition forcée qui est pire que l'impôt de capitation n'obéit à aucune loi ; ce qui a fait dire à certains- ce qui ne manque pas de pertinence-, que le référendum ou les élections sont devenues une calamité nationale pour le peuple burundais. En effet, au terme de l'article 70 de la Constitution, « *l'Etat peut proclamer la solidarité de tous, devant les charges qui résultent des calamités naturelles ou nationales* ». Sauf qu'ici, il s'agit de la spoliation et de l'escroquerie.
9. Cette mesure est d'autant plus illégale qu'elle a été arrêtée par une ordonnance conjointe de trois ministres, alors que tout ce qui a trait « *aux taux des impôts et taxes est du domaine de la loi* (Art.159 de la Constitution).
10. La supercherie est encore plus flagrante et constitue un vol qualifié de l'Etat prédateur burundais, quand on sait que les frais de ce référendum n'ont jamais été chiffrés ni discutés à l'Assemblée Nationale, pour qu'ils soient intégrés dans le budget de fonctionnement de l'Etat pour l'année budgétaire 2018. N'a-t-on pas raison de parler de calamité?
11. Ce référendum divise les Burundais en deux catégories les bons citoyens qui voteront pour le oui et les mauvais citoyens qui oseront soit s'abstenir, soit voter le non et qui sont déjà qualifiés par le pouvoir d' « *ennemis de la paix, d'ennemis de la démocratie* ».
12. Ces derniers, sont non seulement à identifier rapidement, mais aussi et surtout à mettre hors d'état de nuire et le ton a été donné par les plus hautes autorités du pays, dont M. Nkurunziza en tête et son épouse. Nous y reviendrons plus loin.
13. Une fois le coup d'envoi donné, diverses autorités administratives, politiques et policières se sont relayées pour inviter les militants du parti présidentiel, sa milice « *imbonerakure* » en tête, à dénoncer, à sévir, à traquer et si besoin est, à liquider physiquement, « *à fracasser le crâne avec de petites houes* » (arme de prédilection des « *interahamwe* », les miliciens génocidaires rwandais), celui qui osera enseigner ou voter le « non », lors de ce référendum.
14. Le porte-parole de la Police nationale n'y est pas allé par quatre chemins. Il a affirmé sur la voix des ondes que la police a reçu l'ordre d'arrêter toute personne qui, à titre personnel ou comme chef de parti politique, osera enseigner en actes ou en paroles, le vote contre le changement de la constitution. Il a dit en substance *qu'il sera considéré comme un fauteur de trouble et traité comme tel, avec toute la fermeté voulue.*
15. Dans une chanson dédiée au référendum, comme quoi rien n'est laissé au hasard, il est proclamé: « *nous les « vrais Burundais », les bons citoyens, allons voter oui; le non doit être combattu. Celui qui enseignera le non sera pourchassé et si besoin est, il sera exilé comme Niyombare* ».
16. A côté de cette chasse à l'homme annoncée à grande pompe, la situation s'est fortement détériorée avec le début de l'enrôlement des électeurs qui a démarré en

date du 8 février 2018. En effet, toutes les activités ont été systématiquement arrêtées ou suspendues un peu partout à travers le pays; les gens devant d'abord présenter le récépissé d'enrôlement au référendum. Ainsi des arrêts des cours dans différentes écoles du pays ont été observés, quand ce n'était pas le renvoi des élèves et des enseignants; des malades sans le fameux récépissé se sont vus refuser l'accès aux soins dans des structures de santé, Les commerçants n'avaient plus le droit d'accéder à leur commerce ou au marché, tout comme le public, sans cette pièce. Des barrages ont été érigées ici et là, par la milice « imbonerakure », appuyée par la police, à travers tout le pays, y compris dans la capitale Bujumbura, pour contrôler cette pièce devenue la clé d'accès à tout service. Des gens croupissent aujourd'hui en prison, des amendes sont payées pour ne pas avoir rempli ce devoir civique, qui est pourtant libre et non obligatoire, selon les lois et la constitution burundaises. N'est-ce pas là un état d'exception?

17. Contrairement à certaines déclarations, très timorées par ailleurs, de quelques autorités, ces exactions ne sont pas le fait de quelques zélés du système, mais obéissent plutôt à des ordres reçus des plus hautes autorités politiques, administratives et policières.

III. Que dire de la réaction de la classe politique dite de l'opposition?

18. Par réalisme politique, par peur, par intimidation ou par capitulation, les réactions de certains leaders de l'opposition sont diverses et parfois contradictoires, les unes moins compréhensives que d'autres, par ailleurs.
19. Que certains leaders demandent discrètement à leurs militants et sympathisants d'aller se faire enrôler pour leur sécurité, cela s'entend, mais ce qui se justifie moins, c'est de devoir donner publiquement un tel message, qui équivaut à une consigne, un appel à une participation volontariste, en quelque sorte.
20. Par contre, ce qui nous étonne, c'est l'appel lancé par certains leaders de l'opposition qui invitent leurs militants à aller se faire inscrire pour ne pas se priver de leur droit d'élire en 2020. Comment peut-on penser à des élections crédibles en 2020, au moment où tout indique que la machine Nkurunziza est suffisamment huilée pour instaurer une dictature sans nom, à travers l'enterrement de l'Accord d'Arusha? Cela s'appelle de la capitulation, si ce n'est de la trahison à la cause défendue par tous ceux qui prônent le respect de l'Accord d'Arusha.
21. Nous sommes d'autant plus surpris que certains de ces leaders vont jusqu'à déclarer que les conditions politico-sécuritaires favorables à la tenue des élections libres, transparentes et partant crédibles, peuvent être réunies, même avant 2018. Cela relève d'une cécité politique, quand on voit la machine répressive étatique et paraétatique déployée par M. Nkurunziza pour un scrutin référendaire dont le résultat est connu d'avance.
22. Inconsciemment peut-être, nous osons l'espérer, ces opposants apportent un soutien réel au pouvoir criminel de Bujumbura, qui brandit partout que la sécurité et la paix règnent sur tout le pays et qu'il faut se préparer aux échéances de 2020.

IV. Quels messages véhiculent toutes ces menaces?

23. La question est d'autant plus pertinente qu'a priori, le « oui » va l'emporter au pourcentage que décidera le chef de file de la CENI et serviteur zélé de M. Nkurunziza, en la personne de M. Claver Ndayicariye. De plus, il ne fait pas l'ombre d'un doute que la Cour constitutionnelle validera sans sourciller les résultats de la CENI.
24. Cette dernière a déjà annoncé la couleur par la proclamation des chiffres fantaisistes des personnes enrôlées. Alors que le 13 février 2018, soit près d'une semaine après l'ouverture des opérations, il avait annoncé le chiffre de 2.505.829 personnes inscrites, le 15 février, soit moins de 48 heures après, il a donné le chiffre record de 4.105.481, soit près du double. Est-ce l'engouement de dernière minute? Sont-ce les intimidations qui ont été payantes ou la fraude dans laquelle est passée maîtresse le patron inamovible de la CENI? C'est peut-être tout cela à la fois. Les derniers résultats annoncés parlent d'un taux d'inscrits variant entre 98.41% et 128.36% par rapport aux prévisions. Ce qu'il fallait démontrer!!!!
25. S'il est vrai que derrière ces intimidations, ces rançons, ces emprisonnements arbitraires des vrais ou supposés opposants au référendum, il se cache une certaine peur du pouvoir, d'où la mise en garde des opposants et des tièdes proches du pouvoir, la raison profonde est à chercher ailleurs.
26. M. Nkurunziza a fait de ce référendum une occasion de plus pour tester la loyauté des siens et éliminer du coup les opposants internes au CNDD-DDD. Il veut à tout prix éviter que d'autres frondeurs ne naissent dans ses rangs et puissent lui échapper pour agrandir le cercle des opposants frondeurs. L'annonce leur faite à Cibitoke, lors de la journée du combattant, qu' « *il leur donnera un laissez-passer pour qu'ils se retrouvent au ciel* », est on ne peut plus clair. A la manière de Madame Mugabe et Madame Gbagbo, il a été relayé de manière très engagée par son épouse, Madame Denise qui a appelé à « *vomir les tièdes* » et à *punir de façon exemplaire* », tous ceux qui s'écarteront de la ligne tracée par son cher mari.
27. Le référendum constitue également pour M. Nkurunziza, une occasion de tester la capacité d'intimidation et de dissuasion de sa machine répressive composée des imbonerakure et des éléments de la police et de l'armée. Il veut s'assurer de leur capacité et de leur engagement loyal pour mâter toute révolte à venir ou tout mouvement organisé qui voudrait s'opposer à son projet de régner en monarque absolu et à vie sur le Burundi, qui pourrait d'ailleurs prendre tout le monde de court, à travers notamment des élections anticipées. Il sent que la grogne et le mécontentement gagnent du terrain et il veut prendre les devants.
28. Du coup, M. Nkurunziza veut aussi mesurer la capacité de mobilisation, le courage et la détermination des opposants intérieurs et extérieurs à prendre des risques et à s'organiser pour refuser sa domination sur le peuple burundais.
29. Pour y parvenir, M. Nkurunziza ne lésine pas sur les moyens, allant de l'intimidation, de l'oppression à la corruption, en passant par les divisions au sein de l'opposition. Comme le dit Athanase Karayenga, « *cette élection constitue, en*

fait un outil d'oppression supplémentaire visant à fracturer, fragmenter, fragiliser la population, pour brimer et briser la nation burundaise ». A la classe politique de l'opposition plurielle et aux autres forces vives d'en tirer les leçons.

V. Peut-on encore faire quelque chose pour arrêter ce projet macabre?

30. C'est à cette question cruciale que les uns et les autres, Burundais d'abord et les autres ensuite, sommes appelés à répondre, si nous voulons sauver notre pays du naufrage du bateau ivre de sang et de crimes ignominieux de toutes sortes et de misère sans nom, qu'est devenu le Burundi du monarque en devenir Nkurunziza.
31. La question mérite une réponse d'autant plus rapide que M. Nkurunziza ne peut et n'entend pas faire marche-arrière, car les crimes contre l'humanité et les crimes économiques dont il se rend coupable chaque jour davantage ne lui permettent pas de faire un mea culpa, encore moins marche-arrière. Le retrait du Burundi du Statut de Rome et sa volonté d'octroyer l'impunité des crimes à perpétuité qu'il entend instaurer dans la nouvelle constitution en disent long.
32. „Yes, we can“. Nous pouvons changer le cours des événements et la première responsabilité incombe aux dirigeants politiques de l'opposition: nous les dirigeants de l'opposition et les autres forces vives de la Nation, avons le devoir et l'obligation de « désillusionner » ce peuple pris en otage par ce pouvoir criminel et corrompu.
33. Pour cela, nous devons faire preuve de créativité, d'inventivité et même d'audace, oser prendre des risques, consentir des sacrifices à la hauteur des enjeux du moment qui impliquent la survie ou la mort du peuple burundais.
34. Nous devons changer nos comportements, nos façons de travailler, de penser en vase clos et réaliser que l'heure n'est plus aux logiques d'enfermement dans les missions « soit-disantes » spécifiques de chaque organisation, mais plutôt à la formation d'un vaste rassemblement de résistance interethnique, interorganisationnelle, intergénérationnelle, regroupant tous les Burundais de tous les coins du monde opposés à la tyrannie sanguinaire du régime de Bujumbura, y compris au CNDD-FDD. Les exemples récents de l'Afrique du Sud, du Zimbabwe devraient nous y encourager et nous interpeller.
35. Nous devons rapidement nous organiser pour chercher tous les voies et moyens d'empêcher la tenue de ce référendum qui va plonger le pays dans une guerre civile, si pas dans un génocide ethnico-politique, qu'on tait par hypocrisie.
36. Nous sommes appelés à mieux nous organiser pour libérer le peuple burundais en imposant au dictateur de Bujumbura la voie du dialogue qu'il vient de reléguer aux oubliettes.
37. A ce sujet, nous lançons un appel vibrant aux Chefs d'Etats de la Communauté de l'Afrique de l'Est qui vont tenir leur sommet à Kampala, en Ouganda, du 21 au 23 de ce mois, pour qu'ils acculent M. Nkurunziza à l'abandon officiel de l'amendement en cours de la constitution. L'Union africaine et les Nations Unies devraient soutenir sans réserve cette option. Si tel n'était pas le cas, il serait

- impérieux de prendre des mesures urgentes et dissuasives pour le mettre hors d'état de nuire.
38. Dans le cas contraire, nous serons fondés de croire que ces illustres Chefs d'Etat ont lâché le peuple burundais pour lequel tous moyens seront bons et légitimes pour prendre ses responsabilités et défendre sa dignité. Car, comme l'a dit un grand homme politique: « *Quand un peuple ne défend plus ses libertés et ses droits, il devient mûr pour l'esclavage* ».
39. Aux forces de défense et de sécurité, qui sont rançonnées et tétanisées comme les autres citoyens, puisqu'ils n'ont même pas osé s'exprimer devant leurs chefs hiérarchiques sur l'actuel référendum, lors d'une récente causerie morale, nous leur lançons un appel ultime. Ne soyez pas prisonniers, ne vous mettez pas à la solde d'un homme foncièrement égocentrique et animé d'une boulimie de pouvoir et d'avoir, qui ne mérite plus d'être votre commandant suprême, pour avoir trahi le peuple burundais. Travaillez et agissez dans le strict respect de votre mission constitutionnelle qui est celle d'être *au service du peuple burundais et un instrument de protection de tout le peuple burundais qui doit se reconnaître en vous* (art.241 de la constitution).
40. Pour terminer, ces propos de Philbert MUZIMA, dans son article intitulé: « *Quelle heure au Burundi? N° 10, paru dans La nuit rwandaise, nous interpellent tous: « *Que faire pour prévenir le pire? Rien? Vraiment rien du tout? Juste croiser les bras et attendre le bon moment pour dire « never again »; « on n'a pas su »; « on ne l'a pas vu venir » ou carrément « déjà vu ».* En termes d'immobilisme coupable, suivi de mots et gestes de compassion hypocrites, on aura tout vu, tout lu, tout entendu et... tout vécu ».*
41. Dans cette optique, nous devons oser sortir des entiers battus, refuser que nos bailleurs ou nos pays hôtes et même nos amis nous confinent dans des schémas d'action et de pensée qui sont inopérants et inefficaces face à la gravité de la situation qui prévaut au Burundi. Nous avons l'obligation d'aider, de mobiliser et d'organiser le peuple à faire le bon choix: « *kuva mu buja bwa Nkurunziza* ». Et c'est urgent, car demain il sera trop tard. L'histoire nous jugera très sévèrement.

Fait à Bruxelles, le 18 février 2018.

Pour le Parti UPRONA

Pr. Charles NDIKIJU

Président.

